

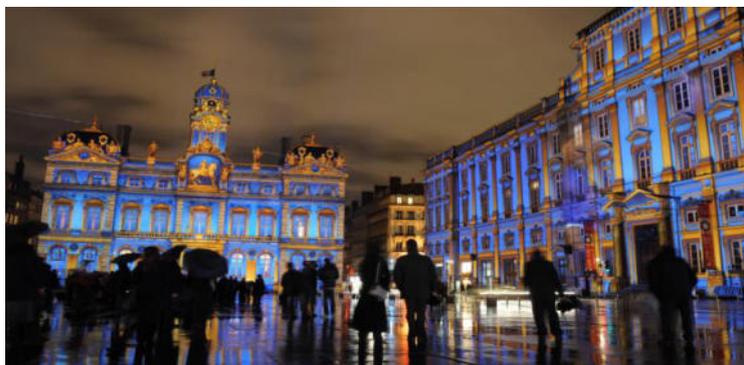
Nos voyages et sorties 2024-2025



Fête des Lumières à Lyon



Le samedi 7 décembre 2025



Programme

Départ entre 12h30 et 13h20 selon votre lieu de départ. Plusieurs ramasses en cours de route.

La fête des Lumières, un Evènement International !

Vivez une expérience magique et spectaculaire en déambulant dans les rues et sur les places de la ville à l'occasion de cette nouvelle édition de **La Fête des Lumières à Lyon** (env 15h30*-22h45*)

Du traditionnel lumignon que chaque Lyonnais dépose sur le rebord de ses fenêtres, aux nombreux spectacles visuels et interactifs qui illuminent la ville, la Fête des Lumières est un moment incontournable pour tous ceux qui veulent découvrir Lyon sous un autre angle. Lyon, haut-lieu de la création lumière, accueille chaque année des designers lumière pour des installations inédites qui s'exportent ensuite dans le monde entier.

**Horaires donnés à titre indicatif. (Temps libre et repas libres)*

Départ d'Aiton, péage 12h30 : 42 €/personne

Départ de Chambéry, lycée Monge 13h20 : 52 €/personne

Ramasses en Maurienne, nous consulter.

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar avec les autocars Transalpes

Notre tarif ne comprend pas :

- Les repas, les boissons, les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement Savoie Vacances Tourisme,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : + 4.9% du montant du séjour. Conditions consultables en agence ou sur notre site internet.

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et particulières de vente et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Crédit photo : Muriel Chaulet OT Grand Lyon

SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-24-02-0144

Marché de Noël en Alsace Logement en bateau

à Strasbourg
4 jours / 3 nuits
Du 30 novembre au 03 décembre 2024

Partez à la découverte des marchés de Noël alsaciens. Vous serez émerveillés devant cet univers de parfums gourmands, de trésors d'artisanat et de lumières qui se déploient au détour des allées.



Crédit photo : croisieurope

A partir de 640€ par personne
Par adulte logé en cabine double

Départ garanti à partir de 35 participants
Au départ de Grenoble et Chambéry.

Carte d'identité en cours de validité obligatoire (passage par la Suisse)
Consignes sanitaires pourraient être demandées sans préavis

Programme

JOUR 1 : Strasbourg

Départ en bus tôt le matin, de Grenoble, puis ramassage à Chambéry pour une arrivée à Kaysersberg vers 12h15.

Déjeuner libre en cours de route.

Après midi libre au marché de Kaysersberg.

Kaysersberg, la « Montagne de l'Empereur », mérite bien son nom prestigieux. Lorsque le temps de l'Avent débute à Kaysersberg, vous savez que vous allez être gâté. Des décorations et illuminations rustiques ornent les belles façades des maisons à colombages de la ville. Pour beaucoup, le marché de Noël de Kaysersberg est le plus authentique de tous les marchés alsaciens.

Arrivée à Strasbourg en milieu d'après-midi.

Installation dans les cabines.

Dîner à bord du bateau et soirée libre.

Passer la nuit dans l'une des cabines de votre bateau, la présence de l'eau tout à côté, les bateaux environnants, le calme du lieu, tout concourt pour un repos bien mérité après de longues heures à arpenter les marchés de Noël.



JOUR 2 : La route des vins et Colmar

Petit déjeuner

Journée d'excursion incluse : la route des vins et Colmar.

Départ à la découverte du vignoble alsacien.

La route des vins d'Alsace, la plus ancienne de France, est jalonnée de villages typiques et colorés et de châteaux médiévaux. À la période des marchés de Noël, l'Alsace s'illumine et devient, à l'ombre des sapins, une immense fête... Vous apercevrez notamment Riquewihr, la perle du vignoble, Ribeauvillé, la cité des Ménétriers, Kaysersberg, la ville natale du Dr Schweitzer... L'Alsace est également le berceau de 7 cépages et d'incontournables Grands Crus, elle éveille tous les sens. Une halte dans une cave de la région vous permettra de déguster les célèbres vins d'Alsace où le vin blanc règne en maître.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, route vers Colmar pour une balade libre au cœur du marché de Noël de Colmar. Laissez-vous séduire par l'atmosphère intime et chaleureuse de cette ville d'art et d'histoire dont le patrimoine exceptionnel sert d'écrin à la fête. Partout où le regard se pose, ce ne sont que des vitrines et maisons décorées, des successions de rues et de ruelles animées, où se mêlent des odeurs d'orange et de cannelle.

Retour à Strasbourg.

Dîner en navigation. Logement à bord

JOUR 3 : Strasbourg

Petit déjeuner

Départ pour un tour panoramique de la ville qui vous permettra d'avoir un bon aperçu de la ville et de son histoire. Vous apercevrez tour à tour une partie du port de Strasbourg, des vestiges des anciennes fortifications de la ville construites par Vauban, le quartier européen, le quartier allemand (ou Neustadt), puis la vieille ville médiévale, ainsi que plusieurs bâtiments religieux.

Continuation de la visite à pied dans le vieux Strasbourg avant de rejoindre le quartier de la Petite France, le plus pittoresque du vieux Strasbourg. Les pêcheurs, les meuniers et les tanneurs vivaient et travaillaient autrefois dans ce quartier bâti à fleur d'eau. Les magnifiques maisons à colombage datent des XVIe et XVIIe siècles. Leurs toits pentus sont ouverts sur des greniers où séchaient autrefois les peaux. Puis vous vous rendez sur la place de la cathédrale (extérieurs). Avec sa flèche culminant à 142 mètres, la cathédrale et sa robe en dentelle de grès rose dominent toute la plaine d'Alsace. Ne manquez pas la maison Kammerzell (1589), décorée de poutres et de pans de bois sculptés.

Déjeuner au restaurant.

Après-midi libre sur les marchés de Noël. Depuis désormais quatre siècles, l'emblématique "Christkindelsmärik" déploie toute sa magie au cœur de la capitale européenne. Plus de 300 chalets en bois, répartis sur différentes places de la ville, vous invitent aux découvertes les plus envoûtantes dans une atmosphère féerique. En soirée, découverte des illuminations de Noël avec l'équipe d'animation : la place de la cathédrale, la place Kléber, le Carré d'Or, la place Gutenberg, ...

Retour sur le bateau pour le dîner.
Nuit à bord

JOUR 4 : Strasbourg

Petit déjeuner buffet à bord.

Matinée libre pour déambuler une dernière fois dans les rues de Strasbourg. Découvrez la ville quand elle se réveille tout juste, à travers des rues plus calmes et paisibles que la veille.

Déjeuner libre

Départ de Strasbourg vers 14h.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Tarif TTC	
Par adulte en cabine double	640 €
Par adulte en cabine individuelle	840 €

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar
- l'hébergement en demi-pension du dîner du J1 au petit déjeuner buffet du J4 à bord -
- Les prestations à quai :
- les déjeuners des J2 et J3
- les boissons aux repas (1/4 de vin ou 1 eau minérale et 1 café par personne et par repas)
- le logement en cabine double avec douche et WC
- Les taxes portuaires
- l'assistance de l'équipe d'animation à bord
- l'accompagnement durant les deux jours de visite
- les visites mentionnées au programme

Notre tarif ne comprend pas :

- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance / rapatriement, l'assurance annulation : 4,9% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité : +200€

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe. Attention, passage par la Suisse.

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : CroisiEurope,

Au cœur de la Laponie Suédoise

8 jours 7 nuits
Du 21 au 28 janvier 2025

Un programme très complet et une formule en pension complète.
Des activités et excursions journalières comprises dans notre formule.
Rencontre et échange avec le Père Noël dans son village classé à l'UNESCO.
L'équipement grand froid fourni pour les 6 jours d'activités.
Nous avons sélectionné pour vous un hôtel confortable et bien équipé.



Crédit photo : QUARTIER LIBRE

A partir de 2299 € par adulte en chambre double
A partir de 1590 € par enfant -12 ans logeant avec 2
adultes

Départ garanti à partir de 20 participants
Au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry.

Ressortissants français : carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Programme

JOUR 1 : FRANCE - LULEÅ

Rendez-vous à l'aéroport de Lyon Saint exupéry -Vol direct pour Luleå.
Transfert à l'hôtel.

Réunion d'information afin de vous présenter l'hôtel ainsi que les activités de votre séjour. Un équipement grand froid adapté à la région (combinaison, bottes, moufles) vous sera remis. Vous le garderez durant l'intégralité de votre séjour.

Dîner et nuit à l'hôtel.

Votre hébergement

Pite Havsbad, Box 815, Piteå, Sweden -



Situé à seulement 40 minutes de l'aéroport de Luleå et 15 minutes du centre-ville de Piteå, Pite Havsbad est un complexe touristique, l'un des plus grand d'Europe du Nord. Il propose un parc aquatique, un centre d'activités et un spa.

Le centre d'activités est composé de plusieurs espaces :

Centre d'activité : 3 000 m² composé d'un bowling et d'une salle de jeux pour les enfants. Il y a également un parcours de mini-golf indoor de 9 trous et une piste de karting (en supplément).

Spa disposant de saunas et jacuzzis (1entrée par personne et par séjour incluse) et propose des massages (en supplément).

**Parc aquatique : piscines, jacuzzis, 5 toboggan (accès gratuit).
Patinoire (en supplément).**

Hébergement : 394 chambres disposant d'un connexion Wi-Fi gratuite, d'une télévison et d'une salle de bain. chambre de 24m² en occupation double ou 2 lits séparés, un canapé, un bureau.

Disponible en formule individuelle, triple ou quadruple.

JOUR 2 : BALADE EN SKI NORDIQUE (2H)

Petit déjeuner buffet suédois.

Vous commencerez la journée par une immersion dans la vie polaire et partez en **ski nordique**, ou plus communément appelé ski de fond, pour une balade guidée de 2 heures depuis l'hôtel.

Retour à l'hôtel, déjeuner.

Vous pourrez profiter de ce temps libre pour faire une première découverte des infrastructure de l'hôtel : piscine, spa, patinoire, mini-golf...

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 3 : BALADE EN RAQUETTES (2H) - SPA

Petit déjeuner buffet suédois.

Départ pour **une randonnée guidée en raquettes** à travers les forêts et les paysages lapons. Sensations garanties, vous profiterez du calme et de la quiétude des grands espaces glacés. Vous commencerez par arpenter un lac glacé, puis plongerez dans la forêt suédoise à travers laquelle votre guide vous expliquera son écosystème indispensable à sa pérennité.

Activité non recommandée pour les enfants de moins de 7 ans. Retour à l'hôtel et déjeuner.

Dîner et nuit à l'hôtel.

Entrée au SPA : Rien de tel qu'un moment de détente après votre activité. Vous profiterez des bienfaits du SPA dans l'enceinte de l'hôtel. Serviette incluse.

JOUR 4 : SAFARI MOTONEIGE (2H)

Petit déjeuner buffet suédois.

Cette journée sera placée sous le signe de l'aventure ! Vous partirez pour **un safari motoneige** à travers les lacs gelés et les forêts enneigées. Lorsque l'archipel de Piteå est pris par les glaces, les eaux du golfe de Botnie deviennent un véritable terrain de jeu pour les activités hivernales !

Info vérité : 2 personnes par motoneige, chacune successivement conducteur ou assis à l'arrière. Pour conduire une motoneige, vous devez être âgé de 18 ou plus et être en possession de votre permis de conduire. Vous bénéficiez d'une assurance. Cependant il faut noter qu'en cas d'accident avec casse mécanique, il y a une franchise avec rachat possible en option, **voir les « informations pratiques »**.



Déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre où vous pourrez profiter des infrastructures de l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 5 : DECOUVERTE DE RENNES ET DE LA CULTURE SAMI

Petit déjeuner buffet suédois.

Découverte de rennes élevés par des samis. Départ de l'hôtel pour une balade dans la forêt d'environ 25 minutes pour rejoindre les samis et les rennes. Vous pourrez approcher et prendre des photos des rennes, de leur épaisse fourrure qui leur permettent d'affronter les températures extrêmes. Retour à l'hôtel à pied.

Retour à l'hôtel et déjeuner.

L'après-midi sera libre afin de profiter du confort et des équipements de l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 6 : SAFARI CHIENS DE TRINEAU (2H - 6KM)

Petit déjeuner buffet suédois.

Départ de l'hôtel pour **une balade en chien de traîneau**. Ils vous emmèneront à travers le paysage hivernal scintillant de Piteå. Tour d'environ 6 km à travers lacs et forêts sur une luge tirée par 8 à 12 chiens parfaitement dressés, une sensation unique.

Il peut arriver que les conditions météo ne permettent pas aux luges de sortir. Dans ce cas, l'activité sera modifiée par une cani-rando, une promenade à pieds avec les chiens.



Retour à l'hôtel et déjeuner.

Après-midi libre.

(EN OPTION) : En fin d'après-midi, vous pourrez également partir à la chasse aux aurores boréales si le ciel vous le permet.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 7 ÖJEBY KYRKSTAD ET RENCONTRE AVEC LE PERE NOEL (4H)



Petit déjeuner buffet suédois.

Savez-vous qu'il existe des villages dits " Kyrkstad" en Suède ? Découvrez l'histoire intéressante de Öjeby Kyrkstad, situé à 5km du centre de Piteå.

Ayez la chance de partir à la **découverte d'une ville-église**, lieu typique révélant la capacité d'adaptation à des conditions météorologiques et géographiques hostiles. Ces villages étaient construits à proximité des églises, ils étaient fréquentés principalement pendant les week-end et fêtes religieuses. L'église était un lieu de rencontre très important, ces villages permettaient aux pratiquants de ne pas faire l'aller-retour dans la même journée.

Seulement une vingtaine de ces villes-église sont quasiment intactes aujourd'hui. Öjeby Kyrkstad a conservé son plan de construction initial malgré les démolitions et incendies de 1721 et compte encore une centaine de maisons.

Plongez au cœur de l'histoire suédoise.

Déjeuner à l'hôtel.

Réalisez ce rêve d'enfant et partez à la rencontre du Père Noël que l'on appelle aussi Tomten ! Enfoncez-vous dans la forêt pour vivre ce moment hors du temps. Installé dans sa chaleureuse Kota traditionnelle, il vous attend impatiemment. Peut-être aurez-vous l'occasion d'apercevoir ses rennes !

Vous pourrez échanger avec lui, il se prêtera volontiers à une séance photos afin que vous puissiez revenir avec un souvenir de ce moment unique.

Dîner et soirée animée sous une tipi tente installée en bord de mer.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 8 : LULEA - FRANCE

Petit déjeuner buffet suédois.

Transfert vers l'aéroport de Luleå et vol retour *direct* à destination de Lyon.

La réalisation des excursions est soumise aux conditions météorologiques pour des raisons de sécurité.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Notre tarif comprend :

- Le transport aérien Lyon- Luleå - votre aéroport (*vol direct*)
- Les taxes d'aéroport révisables, à ce jour : 60 €
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
- Le transport terrestre en autocar de tourisme, selon le programme
- Le logement en chambre double à l'hôtel Pite Havsbad
- La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J8 avec 7 petits déjeuners buffet, 6 déjeuners et 7 dîners.
- Thé et café à tous les repas
- Les activités et excursions journalières mentionnées (2 personnes / motoneige)
- Le prêt de l'équipement de protection contre le froid pour les 6 jours d'activités
- L'assistance d'un représentant Quartier Libre francophone à l'hôtel
- La garantie APST pour la totalité des fonds déposés

Notre tarif ne comprend pas :

- Le transfert jusqu'à l'aéroport de Lyon
- Le supplément chambre individuelle : 100 €
- La réduction chambre triple adulte (par personne) : - 100 €
- La réduction chambre quadruple adulte (par personne) : - 100 €
- La navette de l'hôtel pour le centre de Pitea : réservation sur place
- EN OPTION : Chasse aux aurores boréales en autocar (3h) : 72 € par personne
Partez en autocar en pleine nature et loin de la pollution lumineuse, à la chasse de ce phénomène extraordinaire, au départ de votre hôtel. Avec un minimum de 14 participants.
Accompagné d'un guide anglophone..
- Les boissons, dépenses personnelles, et toute autre prestation non mentionnée ci-contre
- Le déjeuner J1
- Les pourboires facultatifs (accompagnateur, chauffeur de l'autocar et guides)
- L'accompagnement,
- Les assurances multirisques (annulation/bagages (1000 €), assistance et frais médicaux (30 000 €) : 100 €/pers

Tarif garanti dans la limite d'une parité égale ou inférieure à 1 SEK = 0,0912 €. (La variation du taux de change de la devise concernée s'appliquera sur 65% du prix hors promotions et réductions) et dans une valeur du fuel à 1 055 \$ / tonne et 1€ = 0.98 \$ (variation du fuel s'appliquera sur 10% du prix hors promotions et réductions).

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers.

Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.
Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr
Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Pour des raisons techniques, l'ordre des visites pourra être modifié sans que cela n'altère la fluidité du programme. Les activités pourront avoir lieu le matin ou l'après-midi, de jour comme de nuit. Sachant que l'hiver polaire réduit considérablement le temps d'ensoleillement.

La durée d'une activité comprend: le départ de l'hôtel, le briefing, l'équipement, l'activité et le retour à l'hôtel.

Les repas sont servis suivant le mode de vie suédoise, à savoir: petit déjeuner copieux, déjeuner léger et dîner copieux.

La réalisation des excursions est soumise aux conditions météorologiques pour des raisons de sécurité. Au-delà de -25° nous ne pourrions pas assurer le départ des activités.

Les activités raquettes et skis de fond ne sont pas recommandées aux enfants de -7ans.

L'accès SPA n'est pas autorisé aux enfant de -16 ans.

Franchise pour la motoneige : 10 000 SEK
Possibilité de rachat de franchise : 650 SEK par personne

Les enfants de 8 ans et plus pourront être passagers sur la motoneige.
De 3 à 7 ans, les enfants seront installés sur un traineau (capacité 1 à 2 enfants par motoneige).
Pour les enfants de moins de 3 ans : nous consulter.
Possibilité de navette de l'hôtel reliant le centre de Pitea, 50 SEK aller et retour / horaires affichées à la réception.

SAVATOU
29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY
www.savatou.fr/
Téléphone : 04 79 96 30 73
DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO
Référence dossier : SA-25-09-0055

Circuit Essentiels de la Thaïlande

Du 11 au 20 mars 2025
10 jours/ 8 nuits

Jungles luxuriantes, villages sur pilotis peuplés de visages talqués aux sourires éclatants, rizières en terrasse piquées de temples et îles de rêve : la Thaïlande et ses merveilles vous attendent.

Vous allez adorer

- Rencontre avec des tribus montagnardes
- Visite de nombreux temples
- Dégustation de spécialités locales
- Transfert en train de nuit



A partir de 1370 € par personne en chambre double

Au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry
Ressortissants français : Passeport en cours de validité
Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Départ garanti à partir de 6 participants

Programme

JOUR 1 : FRANCE - BANGKOK

Vol à destination de Bangkok. Dîner et nuit à bord.

JOUR 2 : BANGKOK

Petit déjeuner à bord. Arrivée à Bangkok.

Accueil à l'aéroport. Transfert vers votre hôtel. Journée, déjeuner et dîner libres (selon plan de transport). Nuit à l'hôtel.

En option : tour de la ville : visite du Temple du Bouddha d'Or (Wat Trimitr), quartier chinois, marché aux fleurs (Pak Klong Talad).

Dîner dans un restaurant au bord du fleuve Chaopraya en face du Palais Royal illuminé.

Bangkok By Night avec la visite du quartier Khao San Road

JOUR 3 : BANGKOK - DAMNOEN SADUAK - BANGKOK (90KM)

Petit-déjeuner, puis départ matinal, pour le marché flottant de Damnoen Saduak, le plus authentique et le plus coloré de la Thaïlande, situé dans la province de Ratchaburi, à 104 km au sud-ouest de Bangkok. Promenade en pirogue à moteur "Hag Yao" jusqu'au marché. Dans une atmosphère

incroyablement vivante et chaleureuse, on participe aux échanges de marchandises chargées dans les barques : fruits, légumes, paniers, viandes, pains, nouilles, thé, glaces et même des soupes et des plats cuisinés sur des braseros allumés. Les sarongs et blouses en coton des marchandes y ajoutent une touche de couleur supplémentaire. Retour à Bangkok, déjeuner de spécialités Thaïlandaises au restaurant en plein milieu du champ de lotus et nénuphar.

Après midi libre. Dîner libre et nuit à l'hôtel à Bangkok.



En option : Dîner croisière à bord du bateau White Orchid ou Méridien ou similaire.

Visite du Grand Palais Royal, du temple du Bouddha d'Emeraude et du temple du Bouddha Couché "Wat Po".

JOUR 4 : BANGKOK - AYUTTHAYA - LOPBURI - PHITSANULOK (400KM)

Départ pour Ayutthaya situé à 85 Km au nord de Bangkok et qui fut la capitale du Siam entre 1350 et 1767. Visite du parc historique d'Ayutthaya classés au Patrimoine mondial de l'Unesco : le Wat Mongkhon Bophit abritant le plus grand Bouddha assis, en bronze du XVème siècle, de la Thaïlande et le Wat Yai Chai Mongkhon, ancien lieu célèbre de méditation, construit en 1357 par le roi U Thong. Route pour Lopburi, "la cité des singes" puis visite du sanctuaire de San Phra Kan. Route vers Bang Pahan pour la visite du temple des singes "Wat Kai".

Déjeuner de spécialités thaïlandaises.

Continuation vers Phitsanulok, qui a servi durant 25 ans de capitale au pays. La ville est tournée vers la Nan, rivière sinueuse et nonchalante.

Installation à l'hôtel. Dîner et nuit.



En option :

- Le matin : promenade en bateau autour de l'île d'Ayuthaya en pirogue à moteur pour admirer les temples et les maisons traditionnelles au bord de la rivière.
- Le soir : A Phitsanulok : tour de ville en cyclo-pousse pour découvrir le marché traditionnel, déguster des gastronomies locale et aussi la cuisine basée sur les insectes.

JOUR 5 : PHITSANULOK - SUKHOThai - CHIANG MAI (420KM)

Visite du temple de Wat Phra Sri Ratana Mahathat, plus simplement appelé Wat Yai, "Grand Temple", qui abrite le célèbre Phra Bouddha Chinnarat, de style Sukhothai, une des statues les plus vénérées et les plus copiées et qui fut recouverte d'or au XIXème siècle par le roi Chulalongkorn. Départ pour le magnifique site de Sukhothai. Visite du parc historique, un des hauts lieux de la Thaïlande : le Wat Mahathat, le plus grand temple de Sukhothai, le Wat Sri Sawai, ancien temple khmer dédié au dieu hindou Shiva, le Wat Sra Si, avec son immense bouddha assis et ses six rangées de colonnes en ruine qui se reflètent dans un étang.



Déjeuner de spécialités thaïlandaises.

Route pour Chiang Mai, capitale du Nord. Installation à l'hôtel. Dîner et nuit.

En option : massage thérapeutique thaïlandais pendant 2h (850 THB/personne).

JOUR 6 : CHIANG MAI (14KM)

Matinée consacrée à la visite du Wat Phrathat Doi Suthep. Selon la légende, c'est au XIVème qu'un éléphant a choisi le site de cette pagode qui domine la ville du haut d'une colline de 1000 mètres. On y accède par un escalier de 300 marches dont les rampes représentent deux gigantesques nagas. Un chédi de 22 mètres, recouvert de feuilles d'or, a été édifié à l'endroit même où le pachyderme chargé de reliques s'est laissé mourir.



Déjeuner de spécialités thaïlandaises. Retour à votre hôtel. Après-midi libre.

Dîner kantoke avec spectacle de danses et de chants montagnards. Nuit à l'hôtel.

En option : promenade en Tuk Tuk, visite de la vieille ville et de ses anciens remparts et du marché de Chiang Mai.

JOUR 7 : CHIANG MAI - CHIANG RAI (200KM)

Départ pour Maerim. Arrivée visite de la ferme aux orchidées suivie d'une démonstration culinaire de « Pad thai » l'un des plats les plus connus et les plus consommés en Thaïlande.

Déjeuner des spécialités thaïlandaises.

Route pour Chiangrai. Balade en pirogue à moteur « Hang Yao » sur la rivière Kok, et visite des tribus montagnardes Karen au village « Ruam Mitr ».

Transfert et installation à l'hôtel. Dîner et nuit.



En option : à Chiang Mai, visite des femmes girafes et découverte de la vie traditionnelle dans un l'environnement naturel.

JOUR 8 : CHIANG RAI - TRIANGLE D'OR - LAMPANG - BANGKOK (334 KM / TRAIN DE NUIT : 10H30)

Départ pour le Triangle d'Or, à la confluence du Myanmar (Birmanie), du Laos et de la Thaïlande. Région connue pour ses tribus montagnardes, sa végétation luxuriante et pour ses cultures de pavots à opium. Arrêt en cours de route à Chiang Saen au bord du Mékong, connu comme étant un des villages les plus authentiques de la région. Difficile d'imaginer que Chiang Saen fut la capitale d'un ancien royaume dont les origines remontent au Xème siècle. Vous pourrez découvrir les remparts et d'autres ruines.

Déjeuner de spécialités thaïlandaises.

Départ pour Lampang avec une petite halte au lac Phayao pour couper la route. Arrêt en cours de route pour la visite d'une plantation d'ananas avec dégustation. Continuation vers Lampang, situé au bord de la rivière Wang, dans une région qui a longtemps subi l'influence birmane. Visite du marché municipal de la ville.

Transfert à la gare de Lampang, installation dans le train couchettes climatisé en 2ème classe. Dîner sous forme de plateau repas. Nuit à bord du train.



En option : à Chiang Rai, promenade en bateau sur le fleuve Mékong, embarquement à bord d'un bateau traditionnel pour une croisière sur le Mékong, et petite incursion dans un marché local.

JOUR 9 : BANGKOK

Arrivée matinale à Bangkok par le train de nuit, transfert dans un hôtel pour vous permettre de prendre une douche et un petit déjeuner (quelques chambres de courtoisie seront disponibles). Journée, déjeuner et dîner libres. Nuit à l'hôtel.

JOUR 10 : BANGKOK - FRANCE

Transfert à l'aéroport et envol pour la France.

JOUR 11 : ARRIVEE EN FRANCE

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Tarif TTC

Notre tarif comprend :

- Le vol aller et retour.
- Le forfait, taxes et redevances des aéroports.
- L'accueil à l'aéroport d'arrivée.
- Le circuit selon l'itinéraire indiqué en autocar climatisé.
- Le train de nuit en couchettes climatisées en 2e classe.
- Les entrées et visites prévues selon programme.
- La présence d'un guide accompagnateur local francophone.
- L'hébergement en chambre double, dans des hôtels de catégorie***.
- Les repas selon programme.
- Les E-carnets de voyage.

Notre tarif ne comprend pas :

- les activités et excursions payantes
- les dépenses d'ordre personnel
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (nous consulter),

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Crédit photo : Plein vent voyages

Pérourges
Et la maison des enfants
d'Izieu

Samedi 12 avril 2025

Un lieu de mémoire, d'éducation et de vie pour comprendre le crime contre l'humanité
et agir contre toute forme de discrimination. Située au Sud du Bugey...



Crédit photo : Maison d'Izieu

Au départ d'Albertville, de Chambéry et Grenoble :
Adulte : 56€ par adulte

*Départ garanti à partir de 35 participants.

Programme

Départ d'Albertville, du bassin Chambérien et de l'agglomération Grenobloise, tôt le matin, pour rejoindre **La Maison des Enfants d'Izieu**.

Vous pouvez découvrir :

- la maison, lieu de mémoire où vécurent les enfants et leurs éducateurs, rassemblant dessins, lettres et portraits ;
- le musée doté de trois espaces d'exposition permanente où vous trouverez de nombreux contenus accessibles sur l'histoire de la Shoah durant la Seconde Guerre mondiale, la justice pénale internationale et la construction de la mémoire.
- les deux espaces d'exposition temporaire :
- le verger accueille des expositions en plein air.
- la galerie Zlatin rassemble des documents et collections originales

Déjeuner libre

Puis direction, **la cité médiévale de Pérouges dans le Bugey. Visite guidée.**

Connaissez-vous l'Histoire de Pérouges ? De sa fondation en passant par l'architecture, la vie quotidienne ou des anecdotes, vous découvrirez tous les secrets de ce joyau. Vous serez surpris de tout ce qu'on peut apprendre sur le petit bourg !

En fin d'après-midi, retour dans votre région

Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.

L'ordre des visites peut être inversé.

Budget

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme,
- La visite guidée de la cité médiévale de Pérouges,
- L'entrée et la visite guidée de la maison d'Izieu

Notre tarif ne comprend pas :

- Le repas et boissons,
- Les dépenses à caractère personnel,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 4,9% du montant du séjour. Conditions ci-jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date.

Modalités de paiement

pour les journées, 100% à la réservation.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Crédit photo : Maison d'Izieu

SAVATOU

29 avenue Jean Jaurès - 73000 - CHAMBERY

www.savatou.fr/

Téléphone : 04 79 96 30 73

DOSSIER SUIVI PAR : SANDRINA ALEDO

Référence dossier : SA-25-05-0020

Les incontournables de Toscane

Du jeudi 29 mai au dimanche 01 juin 2025

Découvrez les plus belles villes de la Toscane !



Crédit photo : Shutterstock

A partir de 590 € par personne en chambre double

Au départ de Grenoble, avec ramassage bassin chambérien et Aiton
Ressortissants français : Carte d'identité ou passeport en cours de validité
Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.
Départ garanti à partir de 35 personnes

Programme

JOUR 1 : ARRIVEE - CARRARE - MONTECATINI

Départ tôt le matin, pour rejoindre l'Italie.

Arrivée du groupe dans la région de Carrare pour le déjeuner.

Déjeuner au restaurant

En début d'après-midi, **visite guidée d'une carrière de marbre à Carrare**: Carrare est célèbre pour ses carrières de marbre, matériau principal utilisé dans la plupart des sculptures et édifices de la Renaissance italienne et réputé non seulement en Italie mais partout dans le monde. Ce sont les Romains, dès l'époque de Jules César, qui ont développé l'utilisation du marbre tel que nous le connaissons aujourd'hui. La visite de ce véritable musée en plein air permet de découvrir les appareils utilisés au cours des siècles pour tailler et transporter le marbre, depuis les Romains jusqu'aux temps modernes.

Continuation du voyage vers la région de Montecatini

Installation en hôtel * type hotel Giglio; hotel Piccadilly ou similaire**

Dîner au restaurant

Nuit à l'hôtel

JOUR 2 : FLORENCE

Petit déjeuner

Départ vers Florence avec votre car

Visite guidée de Florence en demi-journée à pieds: son centre historique est un musée à ciel ouvert avec la plus grande concentration de chefs-d'œuvre artistiques au monde ; vous pourrez découvrir le Ponte Vecchio, monument emblématique de la ville qui remonte à l'an 120 après JC, la Piazza della Signoria au cœur de la ville avec l'extérieur du Palazzo Vecchio et la Loggia dei Lanzi.

La visite se poursuit en passant par la via dei Calzaiuoli, artère principale de Florence qui rejoint la Place de la Cathédrale, avec son Baptistère et sa Cathédrale dotée d'une façade en marbre blanc et vert et d'une coupole de 45m de diamètre.

Déjeuner libre à Florence

Après midi libre à Florence

Dîner au restaurant

Nuit à l'hôtel

JOUR 3 : SIENNE ET SAN GIMIGNANO

Petit déjeuner

Départ vers Sienne avec votre car

Visite guidée de Sienne en demi-journée à pieds : Son centre historique est le mieux préservé de l'Europe du Moyen Âge. Ses bâtiments et palais conçus en brique et en pierre remontent à son âge d'or, quand Sienne était la capitale des banquiers de l'Europe. La promenade vers la Cathédrale permet d'admirer les bâtiments gothiques et les palais renaissance. Sur la Place du Campo, célèbre pour sa forme en coquille et renommée pour la course Palio on peut admirer le Palais Public, la Tour du Mangia et la Fontaine Gaia, qui font de cette place un véritable chef d'œuvre de l'architecture italienne.

Entrée comprise à la cathédrale de Sienne

Déjeuner libre à Sienne

En début d'après-midi, départ en car pour rejoindre le petit village de San Gimignano

Visite LIBRE de San Gimignano:

Promenade dans le centre historique à la découverte de ce bourg médiéval extraordinairement bien préservé avec ses remparts et ses maisons fortifiées flanquées de tours. La ville domine un magnifique paysage toscan avec ses oliviers, vignobles et cyprès. La visite débute par la Porte San Giovanni, et après une agréable promenade on rejoint la place triangulaire de la Cisterne qui remonte à 1300 et la Place du Duomo. Montée jusqu'à la citadelle, pour jouir d'un point de vue magnifique sur les tours, les fortifications et la vallée environnante.

Retour à l'hôtel en fin de journée avec votre car

Dîner au restaurant

Nuit à l'hôtel

JOUR 4 : PISE - DEPART

Petit déjeuner

Restitution des chambres et départ pour Pise.

Petit train à Pise du parking au centre historique aller/retour

Visite guidée de Pise en demi-journée : Ville universitaire remarquable pour sa splendide architecture, Pise est aussi inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco notamment pour sa monumentale Piazza dei Miracoli, une de plus belles places au monde qui regroupe les principaux monuments de la ville. En particulier la Cathédrale, un chef-d'œuvre unique de l'art roman construit entre le XIème et le XIIème siècle, le Baptistère dédié à Saint Jean Baptiste, le Camposanto, ancien cimetière fondé en 1277, et la célèbre tour penchée, chef d'œuvre roman qui date du 12ème siècle véritable symbole italien.

Billet combiné inclus pour les entrées au Baptistère et à la Cathédrale de Pise

Déjeuner au restaurant

En début d'après-midi, route pour le retour en France.

*Les horaires sont indiqués uniquement à titre indicatif.
L'ordre des visites peut être inversé.*

Budget

Notre tarif comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme,
 - Logement en hôtel 3* base chambre double dans la région de Montecatini Terme
 - La taxe de séjour en vigueur
 - Les dîners du jour 1-2-3 à l'hôtel
 - Les déjeuners du jour 1 et 4 hors boissons sauf ¼ d'eau minérale par personne
- LES VISITES ET ENTREES SUIVANTES :
- 1 Visite guidée d'une carrière de marbre à Carrare
 - 1 Visite guidée de Florence en demi-journée
 - 1 Visite guidée de Sienne en demi-journée
 - 1 Visite guidée de Pise en demi-journée
 - 1 Entrée à la cathédrale de Sienne
 - 1 Billet combiné pour les entrées au Baptistère et à la Cathédrale de Pise
 - 1 Ecouteurs à disposition 3 jours
 - 1 Petit train à Pise du parking au centre historique aller/retour
 - Les taxes d'accès à Carrare, Florence, Sienne, San Gimignano et Pise

Notre tarif ne comprend pas :

- Les boissons aux repas, (sauf ¼ d'eau minérale incluse)
- D'éventuelles taxes introduites à l'avenir
- Les dépenses à caractère personnel,
- L'accompagnement,
- Toutes prestations non mentionnées dans « le prix comprend »,
- L'assurance assistance /rapatriement, l'assurance annulation : 4,9% du montant du séjour. Conditions jointes ou consultables sur notre site internet. La garantie n'est mobilisable qu'en cas d'annulation effective, soit à compter du jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué avant cette date,
- Le supplément base 1 par chambre, selon disponibilité (+65€),

Modalités de paiement

30% à la réservation, solde 1 mois avant le départ.

Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau doit être réglé intégralement au jour de la commande, et ce quelle que soit la date du départ.

Conditions d'annulation

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Cas particulier frais fixe aérien: 100% cf nos conditions de vente.

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

Ce devis constitue une information précontractuelle selon l'article R211-4 du Code du Tourisme. Cession du contrat cf conditions de vente

Ces tarifs vous sont communiqués sous réserve de modification, conformément à nos conditions générales et à l'article L211-12 du Code du Tourisme. Le devis est établi sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation et de la signature du contrat.

Informations pratiques

Pour les ressortissants français : carte nationale d'identité ou passeport valide pour les voyages en Europe, nous consulter pour les longs courriers. Pour les ressortissants étrangers : vous rapprocher de votre ambassade.

Pensez à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie pour les voyages en Europe.

Informations sanitaires www.diplomatie.gouv.fr

Voyage non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Nous préciser les allergies alimentaires lors de l'inscription.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») ont vocation à régir les ventes conclues entre l'association Savoie Vacances Tourisme, association déclarée en Préfecture de Savoie sous le n° 3151, ayant pour n° SIRET : 34019130300031, située 29 avenue Jean Jaurès 73000, Chambéry (ci-après désignée « SAVATOU ») et les personnes physiques majeures qui n'agissent pas à des fins professionnelles, les comités d'entreprise et les associations (ci-après désignés le/les « Client(s) »). Les CGV s'appliqueront à toute commande passée auprès de SAVATOU pour un voyage, un séjour ou une sortie à la journée effectuée en groupe (ci-après désignée la/les « Commande(s) »).

1. OBLIGATION D'ADHESION PREALABLE

Préalablement à la Commande, l'Adhérent doit avoir rempli et adressé une demande d'adhésion à SAVATOU. Le montant de l'adhésion doit être réglé intégralement avant le départ. L'adhésion est annuelle et indépendante de toute Commande, son règlement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent doit obligatoirement renseigner sa véritable identité.

Cette identité renseignée par l'Adhérent sera celle utilisée par SAVATOU pour les différentes réservations nécessaires à la réalisation du voyage, du séjour ou de la sortie. S'il s'avère que l'identité renseignée est fautive, erronée ou, plus généralement, qu'elle ne correspond pas aux documents d'identité de l'Adhérent, SAVATOU ne pourra pas en être tenue responsable.

Le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association, lors de son inscription, doit renseigner tous les éléments d'identification demandés par SAVATOU.

Par ailleurs, SAVATOU procédera aux différentes réservations grâce aux renseignements fournis par le CSE, comité d'entreprise, l'amicale ou l'association. En cas de renseignements erronés, faux ou manquants la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée si les réservations ont été effectuées conformément aux renseignements communiqués.

Si cela conduit à l'annulation de tout ou partie du voyage, du séjour ou de la sortie, les frais prévus à l'article 10.2 seront perçus par SAVATOU.

2. ACCEPTATION DES CGV

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les CGV avant la passation de la Commande. Il reconnaît que les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute Commande passée par l'Adhérent.

3. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et, notamment, de l'article L. 221-2 du Code de la Consommation, l'Adhérent est conscient qu'il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les Commandes passées auprès de SAVATOU.

4. INFORMATION PREALABLE

Avant de passer Commande, SAVATOU remet à l'Adhérent dans un premier temps une brochure descriptive ou un programme détaillé de l'offre incluant les CGV, avant de lui remettre un contrat de réservation. L'Adhérent déclare avoir pris connaissance de ces éléments, y compris des CGV avant d'avoir passé la Commande.

La durée des voyages à forfait ou séjour indiquée sur le programme court à compter de la date de la convocation au lieu du départ à la date de retour. Par conséquent, il est expressément rappelé que le jour du trajet consacré au départ et le jour du trajet consacré au retour sont inclus dans la durée du voyage mentionnée dans l'offre, la première et/ou la dernière nuit peuvent donc être écourtée(s) par les transports, ce qui ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

SAVATOU se réserve cependant la possibilité de modifier à tout moment les éléments de la brochure descriptive ou du programme

détaillé de l'offre et du contrat de réservation. Dans ce cas, ces éléments sont mis à jour par SAVATOU. De telles modifications n'étant pas applicables aux commandes déjà passées, exception faite des modifications résultant de l'application des articles L. 211-12, L. 211-13 et R. 211-8 du Code du tourisme, tel que prévu aux articles 10.1 et 12 ci-après, ou en cas de force majeure rendant impossible l'exécution de la prestation, tel qu'indiqué à l'article 10 (« MODIFICATIONS ET ANNULATION »)

Les propositions contenues dans les brochures descriptives ou programmes remis par SAVATOU sont faites dans la limite des places disponibles mises en vente.

5. PASSATION DE COMMANDE

Afin que la Commande soit enregistrée par SAVATOU, l'Adhérent doit retourner le contrat de réservation dûment rempli et signé par ses soins, dans un délai de 8 (huit) jours suivant l'envoi du contrat de réservation par SAVATOU accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum, à 30% du montant total de la Commande, ou 100 % si départ à moins de 30 jours, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT »

La Commande sera considérée comme étant définitive qu'à la date du règlement complet de l'acompte.

Pour toute demande d'inscription d'un mineur au sein d'un groupe, la démarche devra être faite par une personne titulaire de l'autorité parentale ou légale et qui sera capable d'en justifier.

6. COMMANDE SUR-MESURE POUR UN GROUPE DE PERSONNES

Un groupe de personnes, constitué d'au minimum 20 personnes, souhaitant souscrire ensemble à une Commande pour un séjour ou un voyage à réaliser à la même date et pour un voyage identique (ci-après dénommé le « Contrat Groupe ») peut bénéficier des tarifs d'inscription groupe de SAVATOU.

Un devis personnalisé est adressé à l'Adhérent selon les demandes formulées par lui. A réception du devis, l'Adhérent pourra solliciter des renseignements complémentaires ou des modifications auprès de SAVATOU, ou faire part de son acceptation. A défaut de disposition contraire dans le devis, celui-ci ne sera valable, s'agissant notamment des conditions tarifaires, que durant une période de 15 jours suivant la réception du devis par l'Adhérent.

Le Contrat Groupe sera considéré comme définitivement conclu qu'après remise par l'Adhérent à SAVATOU du contrat signé accompagné du règlement d'un acompte, correspondant, au minimum à 30% du montant total de la Commande, selon les modalités exposées à l'article 7 « PAIEMENT » ci-après.

Tout dépassement du nombre contracté doit être expressément soumis par écrit à l'accord préalable de SAVATOU.

Les membres du groupe inscrits sont soumis aux conditions contractuelles du Contrat Groupe y compris en cas d'annulation ultérieure. Le Contrat Groupe est établi pour une capacité donnée de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, SAVATOU et/ou le prestataire peuvent refuser les personnes

supplémentaires, le Contrat Groupe étant alors réputé rompu du fait de l'Adhérent. Dans ce cas, le prix de la Commande ne fera l'objet d'aucun remboursement à l'Adhérent.

L'Adhérent à l'origine de la souscription d'un Contrat Groupe devra fournir à SAVATOU, par écrit et de façon lisible, la liste des participants, 30 jours avant le départ, en mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance, sexes de chaque participant. Ceux-ci seront regroupés de façon à satisfaire aux contingentements imposés par l'hébergement et le transport. SAVATOU dégage sa responsabilité en cas de fourniture trop tardive de ces informations compte tenu des contraintes imposées par les prestataires.

Si le nombre de personnes portées sur la liste est inférieur au nombre prévu dans le Contrat Groupe, l'Adhérent devra obligatoirement mentionner par écrit si les places restantes sont annulées ou conservées par lui. Les conditions tarifaires pourront en cas de réduction d'effectif être revues à la hausse, l'Adhérent en sera informé systématiquement avant le départ.

7. PAIEMENT

7.1 Pour les voyages à forfait, séjour, sortie à la journée et prestations sèches hors billet d'avion, de bateau et d'autobus

Le paiement de l'acompte peut être effectué directement dans l'une des agences de SAVATOU ou à distance par virement ou par chèque à l'ordre de SAVATOU. La Commande ne devient effective qu'à la réception du paiement de l'acompte par SAVATOU ou à l'encaissement des sommes pour les paiements par chèque.

Sauf disposition contraire prévue dans le contrat de réservation ou accord dérogatoire préalable des parties, le solde du voyage, correspondant à 70% du montant total de la Commande devra être réglé, selon les mêmes modalités que celles visées au paragraphe ci-dessus, au plus tard 30 (trente) jours avant le départ. A défaut de réception du solde dans le délai précité, SAVATOU considérera que l'Adhérent a annulé son voyage et sera redevable des frais d'annulation prévus à l'article 10.2 ci-après.

Pour les inscriptions intervenant moins de 30 (trente) jours avant le départ, le règlement intégral des prestations sera exigé au moment de la Commande.

7.2 Pour les billets d'avion, de bateau et d'autobus vendus seuls

Les ventes de titres de transport sur ligne régulière seuls ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux contrats de vente de voyages et séjours prévues aux articles L. 211-7 et suivants. Le montant correspondant aux billets d'avion, de bateau et/ou d'autobus, doit être réglé intégralement au jour de la Commande, et ce quelle que soit la date de départ. La Commande ne pourra être considérée définitive à défaut de règlement intégral.

8. SORTIE A LA JOURNEE

Les sorties à la journée ne sont pas soumises aux règles du Code du tourisme relatives aux forfaits touristiques tels que définis à l'article L. 211-2 de ce code. Ces forfaits à la journée incluent le transport aller-retour et les activités.

En cas de force majeure et notamment si les conditions météorologiques sont susceptibles de mettre en danger la sécurité des Clients, SAVATOU pourra annuler la journée ou la sortie ou la réaliser en un autre lieu ou à une autre date ;

En cas d'annulation de la journée ou de la sortie pour les raisons ci-avant évoquées, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais, émettra un avoir du montant payé par l'Adhérent ou remboursera l'Adhérent à la demande de ce dernier, et ne sera redevable d'aucune indemnité. SAVATOU décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, chaque Client étant responsable de son matériel durant la journée. **En cas d'interruption de la sortie à l'initiative de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué par SAVATOU**

9. ASSURANCES

Au moment de la souscription à une Commande, SAVATOU offre la possibilité à l'Adhérent de souscrire une assurance annulation, interruption de séjour et rapatriement, dont le prix est fixé à 3.5% du montant total de la Commande. L'ensemble des garanties est détaillé dans la notice d'information "Assurances" accompagnant la brochure descriptive ou le devis et est consultable à tout moment sur le Site à l'adresse suivante www.savatou.fr ou dans les agences SAVATOU préalablement à la Commande. Il appartient à l'Adhérent de vérifier, préalablement à la souscription de l'assurance, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Aucune modification ne sera possible une fois que l'Adhérent aura souscrit à l'assurance proposée par SAVATOU.

10. MODIFICATIONS ET ANNULATION / RESOLUTION

10.1 A l'initiative de SAVATOU

SAVATOU se réserve, conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, le droit d'effectuer des modifications mineures de la Commande avant le début d'exécution, à l'exclusion du prix modifiable dans les conditions prévues à l'article 12 « PRIX DES PRESTATIONS » ci-après. SAVATOU avertira le plus rapidement possible l'Adhérent de l'impossibilité d'exécution de la ou des prestations, par écrit. En cas de modification d'un des éléments essentiels de la Commande, dont le respect est devenu impossible par suite d'événements extérieurs indépendants de la volonté de SAVATOU, l'Adhérent aura en outre la possibilité soit de résoudre la Commande sans frais, soit d'accepter la ou les modifications proposées. La prestation de substitution proposée à l'Adhérent sera présumée acceptée à défaut de réponse dans les 7 (sept) jours suivant sa notification par SAVATOU. Par exception à ce qui précède, en cas de modification d'éléments non essentiels mais entraînant une augmentation du prix de la Commande supérieure à 8% du prix initial, l'Adhérent dispose d'un délai de 7 (sept) jours pour faire part de son acceptation, à défaut la modification sera réputée refusée par l'Adhérent. En cas de refus de l'Adhérent de modification d'un des éléments essentiels de la Commande ou de modification entraînant une augmentation du prix supérieure à 8 % du prix initial, SAVATOU lui remboursera le montant d'ores et déjà versé.

SAVATOU peut être amenée à annuler un voyage à forfait ou un séjour avant le départ. Dans un tel cas, SAVATOU en informera l'Adhérent dans les meilleurs délais et le remboursera intégralement au plus tard dans les quatorze jours suivant la résolution de la Commande.

L'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité ou pénalité en cas d'annulation à l'initiative de SAVATOU dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le programme ou le Contrat Groupe et que SAVATOU notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais, sans pouvoir dépasser :

- 20 jours avant le début du voyage à forfait ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours
- sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
- quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

- Si cette annulation est imposée par un cas de force majeure ou le fait d'un tiers ou à raison d'un risque pour la sécurité de l'Adhérent, et plus généralement lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances exceptionnelles et inévitables indépendantes de la volonté de SAVATOU.

10.2 A l'initiative de l'Adhérent

L'existence de nombreux intermédiaires (hôteliers, transporteurs, etc...) et de délais de règlement imposés par ceux-ci à SAVATOU justifie la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

Si l'Adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler, totalement ou partiellement, avant le départ, un voyage à forfait ou un séjour, il devra en informer SAVATOU par écrit, par tout moyen permettant de s'assurer de la réception de l'annulation, dans les plus brefs délais suivant la survenance de l'événement, sous réserve de dispositions contraires prévues dans la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe. La date de réception de la demande d'annulation sera retenue comme date d'annulation.

Les frais d'annulation imputables à l'Adhérent sont les suivants :

Date d'annulation (en jours calendaires)	Frais d'annulation par personne (exprimés en pourcentage du montant de la Commande en euros)
Plus de 45 jours avant le départ	30%
Entre 44 jours et 22 jours avant le départ	50%
Entre 21 jours et 8 jours avant le départ	80%
Entre 7 jours et le jour du départ	100%

Toutefois, si les conditions d'annulation des prestataires touristiques ou du tour opérateur, sont plus restrictives que celles de SAVATOU, elles seront seules applicables.

En outre, pour chaque annulation, SAVATOU facturera à l'Adhérent 20€ de frais lorsqu'il s'agit d'un voyage à forfait ou d'un séjour et 10 € pour une sortie journée.

L'interruption en cours de voyage et/ou la non consommation d'une ou plusieurs prestation(s) par l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf si le voyageur a souscrit l'assurance annulation rapatriement proposée par Savatou et que les conditions sont couvertes.

Aucun remboursement ne peut intervenir si l'Adhérent ne se présente pas aux heures et aux lieux mentionnés dans sa convocation, son programme ou sa Commande, ou s'il ne peut pas présenter les documents exigés pour son voyage (pièces d'identité, billets d'avion, vaccinations...), ou si les informations renseignées lors de son inscription ne correspondent pas à ses documents d'identité.

Dans certains cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Les frais fixes aériens, bateau : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol.
- Les frais fixes terrestres : les frais engagés pour des réservations fermes comme pour certains visas, spectacles, billetterie... vous seront facturés en cas d'annulation.
- Les frais d'assurance et d'adhésion : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et les frais d'inscription sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Dans le cas de Commande de prestations sèches de transport par avion, bateau ou autobus, non combinées avec d'autre service de voyage au sens de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, l'annulation par le Client ne donnera lieu à aucun remboursement.

11. CESSIION DU CONTRAT

Selon l'article R211.7 du Code du Tourisme, l'Adhérent peut céder, au plus tard 7 jours avant le départ, le contrat à une personne qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage (par exemple, conditions particulières nécessaires pour correspondre aux modes d'hébergement et de pension, à la formule de voyage, au nombre de passagers, aux enfants se situant dans la même tranche d'âge) et si les autorités internationales éventuellement concernées acceptent le changement.

L'Adhérent cédant devra avertir SAVATOU, par tout moyen qui permette d'en accuser réception, au plus tard sept (7) jours avant la date du départ. Si le voyage est une croisière, ce délai de prévenance est de quinze (15) jours.

La cession d'un contrat pour une activité journée ou séjour organisée par SAVATOU occasionnera des frais de 10€ facturés par SAVATOU à l'Adhérent cédant.

L'Adhérent cédant restera en outre responsable solidairement avec l'Adhérent cessionnaire de tous les coûts engendrés par cette cession. La cession d'un titre de transport et certaines prestations touristiques n'est pas possible sans l'accord du prestataire. Ainsi, concernant notamment les billets d'avions, les compagnies aériennes appliquent des pénalités ou refacturent le prix du nouveau billet d'avion. Ces coûts seront à la charge de l'Adhérent cédant et de l'Adhérent cessionnaire. Plus la demande de cession est tardive, plus les frais peuvent être importants.

L'Adhérent ne peut céder ses contrats d'assurance. Le Contrat ayant déjà commencé de produire un effet, les dispositions de la présente clause ne peuvent trouver application, sauf accord préalable écrit de SAVATOU.

12. PRIX DES PRESTATIONS

Les tarifs sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur avant la date d'ouverture des inscriptions, ou au moment de l'envoi de la brochure descriptive, du devis ou du Contrat Groupe, et notamment:

- en matière de taux de change des monnaies étrangères par rapport à l'euro ;
- en matière de coûts des transports aériens, terrestres, fluviaux et maritimes ;
- en matière de taxes légales ou réglementaires ;

Les voyages à forfait, séjours, sortie journée ou les services de voyage tels que définis au 2° du I de l'article L. 211-1 du Code du tourisme sont fournis aux tarifs en vigueur sur la brochure descriptive, le devis ou le Contrat Groupe remis par SAVATOU, lors de l'enregistrement de la Commande. SAVATOU se réserve la possibilité de modifier, à tout moment ses tarifs jusqu'à la date de passation d'enregistrement de la Commande. Les prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Aucune contestation concernant les tarifs ne pourra être acceptée après passation d'une Commande. Les tarifs donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans un forfait ou toute interruption de voyage par un Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé) ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf si dans ce dernier cas, le voyageur a souscrit l'assurance rapatriement et que les conditions sont remplies.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, SAVATOU peut modifier le prix, de la Commande devenue définitive, à la hausse comme à la baisse et au plus tard 20 jours avant le début du voyage, dans certaines hypothèses. Ainsi, l'Adhérent accepte que le prix puisse être modifié en cas :

- de variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. A défaut de stipulations contraires dans la brochure ou le contrat de réservation, le prix pourra être révisé en fonction de l'évolution de la devise concernée. Le cours de référence étant celui en vigueur à la date de la Commande. La parité évaluable est égale à 100 % du prix, à l'exception du prix des vols internationaux
- de variation du coût des transports, liée notamment au coût des carburants.
- de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies, telles que, notamment, taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

En cas d'une modification du prix, SAVATOU s'engage à en informer l'Adhérent par courrier papier ou électronique au plus tard vingt (20) jours avant la date de son départ.

Tout refus de la part de l'Adhérent de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de sa part pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 10.2, sauf augmentation du prix supérieure à 8% du prix initial tel que prévu à l'article 10.1 ci-avant.

13. TRANSPORTS

SAVATOU répond du bon déroulement du voyage, sans toutefois qu'elle puisse être tenue responsable des faits imputables soit à l'Adhérent, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini à l'article 16 « FORCE MAJEURE » ci-après.

SAVATOU est soumise aux conditions des prestataires de transport. En aucun cas, SAVATOU ne saurait être soumise à une responsabilité plus lourde que celle de son prestataire de transport, celle-ci étant limitée au dédommagement le plus bas prévu par les conventions internationales ou la réglementation étatique qui trouverait à s'appliquer.

Les horaires des transporteurs aériens, maritimes, fluviaux ou terrestres, n'étant pas connus au moment de l'impression des brochures ou programmes, ne sont indiqués qu'à titre indicatif et ne sont pas de nature contractuelle. Les dates des jours de départ et de retour relèvent du contrat de voyage. Les prix sont forfaitaires et tiennent compte du temps de transport dans la durée globale du forfait. En aucun cas, les frais liés à ces horaires de départ et de retour imposés par le transporteur ne pourront être pris en charge par SAVATOU ou justifier une éventuelle annulation de l'Adhérent ni un quelconque remboursement. De même, une modification d'horaires, de date, un retard ou une annulation à l'initiative du transporteur, ne constituent pas une annulation du fait de SAVATOU et n'ouvrent droit à aucune indemnité de ce chef.

13.1 Transports aériens

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie, y compris à propos de la responsabilité de la compagnie aérienne, dont la mise en cause est définie notamment par les Conventions de Varsovie et Montréal, applicables aux transports aériens internationaux.

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ainsi que les aéroports de départ et d'arrivée et les types d'appareils. Les horaires sont communiqués lors de l'envoi de la convocation mais restent susceptibles de modification jusqu'au jour du départ, les terminaux de départ et de retour et les horaires de vol pouvant être modifiés sans préavis par les compagnies aériennes. Le retard, au sens de l'article 6 du règlement (CE) n° 261/2004, se calcule entre l'horaire d'embarquement confirmé le jour même le cas échéant par le représentant de la compagnie et l'horaire effectif d'embarquement. Le Règlement CE 261/2004 du 11 février 2004 confère le droit aux passagers aériens d'obtenir du transporteur aérien, selon les circonstances, une prise en charge, un remboursement et/ou une indemnisation en cas de surséjour, de retard ou d'annulation du vol. Ces obligations qui pèsent uniquement sur les compagnies aériennes, ne peuvent en aucun cas être assumées par SAVATOU.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Dans une telle hypothèse, SAVATOU ne saurait en être tenue pour responsable. Il appartient à l'Adhérent de s'assurer auprès des compagnies aériennes de la possibilité d'embarquer.

Il appartient à l'Adhérent de se renseigner sur le poids maximal des bagages qu'il peut embarquer et sur les objets qu'il peut amener. En cas d'excédent de bagage, le voyageur pourra avoir à acquitter une taxe variable en fonction de la compagnie et du parcours. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de tout refus d'embarquement pour détention d'objets dangereux par l'Adhérent et/ou de tout refus de la compagnie aérienne de procéder à l'enregistrement d'un bagage.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, la responsabilité relève exclusivement de la compagnie aérienne. Nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de

solliciter du transporteur tout justificatif écrit, afin de pouvoir porter réclamation auprès de la compagnie.

La liste des documents nécessaires à l'embarquement est communiquée à l'Adhérent avant son départ. En cas de non-présentation d'un document nécessaire à l'embarquement, l'Adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il devra notamment se présenter avec tous ses documents d'identité en vigueur et tous les documents nécessaires à la sortie du territoire de départ et à l'entrée dans les différents pays d'arrivée et/ou de transit. L'Adhérent ne sera remboursé d'aucune somme et ne pourra prétendre à aucune indemnité en cas de non-respect du présent article.

La non-utilisation, totale ou partielle, des billets d'avion pour une cause étrangère à SAVATOU n'entraînera aucun remboursement des billets. Le remboursement des taxes aériennes sera effectué par SAVATOU, sous réserve du remboursement qu'elle aura elle-même perçu de la compagnie aérienne, dès que l'Adhérent lui aura fait parvenir sa demande de remboursement.

En cas d'arrivée ou de départ sur un vol différent des autres membres inscrits sur le même voyage, à l'initiative de l'Adhérent, les frais de transfert éventuels sont à la charge exclusive de l'Adhérent.

Il sera communiqué sur votre programme de voyage l'identité du ou des transporteurs aériens susceptibles d'assurer votre transport avec des indications sur les horaires et, le cas échéant, les escales connues à cette date. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, SAVATOU s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès lors qu'elle en aura connaissance et jusqu'à votre départ, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens.

Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à la volonté de SAVATOU. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

13.2 Transports maritimes, fluviaux et terrestres

SAVATOU est soumise aux conditions de la compagnie de transport maritime, fluvial ou terrestre, y compris à propos de la responsabilité dont la mise en cause est régie notamment par les conventions internationales applicables aux transports ferroviaires et maritimes, terrestres internationaux.

Les billets ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage à l'initiative de l'Adhérent.

14. PRESTATIONS SUR PLACE

14.1 Hébergements

Les descriptifs d'hébergement donnés ne le sont qu'à titre informatif et non contractuel. Les classifications des hébergements sont faites selon les normes locales en vigueur dans le pays de destination et/ou établies à la propre initiative de l'hôtelier.

14.2 Repas

Le nombre de repas inclus est précisé dans la brochure descriptive ou devis. Sauf stipulation contraire, les boissons ne sont pas comprises.

Selon les pays, les prestataires ne disposent pas nécessairement d'eau courante. Dans une telle hypothèse les frais d'achat de bouteilles d'eau sont à la charge de l'Adhérent. De plus, même en cas d'eau courante, dans certains pays, le pichet d'eau est payant.

14.3 Activités

Certaines activités proposées peuvent présenter des risques et nécessiter un certificat médical pour leur pratique. En ce cas, SAVATOU en informera l'Adhérent avant son départ. SAVATOU ne pourra pas être tenue responsable de l'impossibilité pour l'Adhérent de réaliser une activité du fait de l'absence de certificat médical. Certaines activités peuvent être annulées par les prestataires de SAVATOU pour des raisons de sécurité (notamment conditions météorologiques défavorables). Dans une telle hypothèse, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être recherchée par l'Adhérent.

15. RESPONSABILITE

SAVATOU étant responsable de la bonne exécution du voyage à forfait ou du séjour, sa responsabilité ne pourra être engagée que dans le respect des règles applicables à la responsabilité des agents de voyage.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de SAVATOU en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de SAVATOU sera limitée à trois fois le prix total du voyage. SAVATOU ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Par conséquent, SAVATOU ne sera aucunement responsable en cas, notamment, de :

- perte ou vol des billets d'avion
- vols ou détériorations d'objets personnels (il est conseillé aux voyageurs de ne pas emporter des objets de valeur et/ou de les garder en permanence sous leur surveillance directe)
- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination, certificats médicaux, le cas échéant documents nécessaires pour être accompagné de mineurs...) ou non conformes aux indications figurant sur la brochure descriptive, le devis et/ou le Contrat Groupe
- défaut de présentation de l'Adhérent aux lieux et heure de commencement du voyage ou du séjour
- de force majeure (article 16 « FORCE MAJEURE), fait imprévisible ou inévitable causé par un tiers, menace sur la sécurité des voyageurs ou fait imputable à l'Adhérent
- dommages survenus dans le cadre d'une prestation non organisée par SAVATOU et non comprise dans la Commande.

Les prestataires intervenant pour l'exécution de la Commande conserveront, en tout état de cause, les responsabilités propres à leurs activités aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale et/ou des conventions internationales.

Les descriptifs des sites, villes, stations, les prestations proposées par ceux-ci sont données par SAVATOU à titre indicatif sans caractère contractuel.

L'Adhérent doit informer SAVATOU, par tout moyen, de toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage, du séjour ou de la sortie journée.

En souscrivant une réservation pour un enfant mineur, les parents ou tuteurs s'engagent à mettre en œuvre leur assurance responsabilité civile et à assumer leur responsabilité pour tout fait ou dommage causé par le mineur pendant le séjour.

En cas de non-conformité affectant l'exécution du voyage à forfait ou du séjour tel que prévu dans la Commande, l'Adhérent doit en informer SAVATOU, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce.

Conformément à l'article L. 211-17-1 du Code du tourisme, en cas de difficulté rencontrée par l'Adhérent et affectant le bon déroulement du voyage ou du séjour SAVATOU apportera dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce une aide appropriée à l'Adhérent.

Le voyageur est tenu d'informer directement SAVATOU de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement l'agence SAVATOU où il a acheté le voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité constatée sur place pourra avoir une influence sur le montant des suppléments imputés, dont le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

16. FORCE MAJEURE

Des événements de force majeure empêchent soit l'Adhérent, soit SAVATOU ou les prestataires impliqués dans la réalisation des prestations d'exécuter toute ou partie des obligations prévues dans la Commande. Ainsi, sont considérés comme des événements de force majeure tous les événements exceptionnels et inévitables rendant impossible l'exécution de ses obligations par SAVATOU et/ou les prestataires concernés, et notamment les événements suivants :

- grève des moyens de transport, des hôteliers, des aiguilleurs ou du personnel de tous prestataires extérieurs à SAVATOU ;
- insurrection ou émeute dans le pays de départ ou d'arrivée ;
- fait du prince ;
- conditions géographiques/géopolitiques, climatiques, sanitaires et/ou politiques susceptibles de mettre en danger la vie de l'Adhérent (notamment, placement en vigilance rouge du pays de destination par le site www.diplomatie.gouv.fr)

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie qui le subit en informera l'autre dès que possible.

Lors de la survenance d'un cas de force majeure, SAVATOU peut proposer une ou des prestations de substitution ou rembourser l'Adhérent selon le choix de ce dernier, en revanche SAVATOU ne sera tenue à aucune indemnité de quelque sorte que ce soit à l'égard de l'Adhérent.

17. RECLAMATIONS

Sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à SAVATOU par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de vingt et un (21) jours suivant la date de retour du voyage, du séjour ou de la sortie. Pour être étudiée par SAVATOU, cette demande devra être accompagnée des pièces justificatives. SAVATOU répondra dans les meilleurs délais suivant la date de réception de la lettre recommandée accompagnée de tous les justificatifs à la réclamation formée par l'Adhérent. Si aucun accord n'est trouvé, les Parties devront s'en remettre au médiateur, dans les conditions décrites à l'article 21 (« LOI APPLICABLE – MEDIATION ») ci-après.

18. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

SAVATOU a souscrit auprès de la MAIF, CS 90000, 79060 NIORT Cedex 9, une police d'assurance responsabilité civile organisateur de voyages, sous le numéro de police 4538671J. Les plafonds de garantie sont les suivants :

- dommages corporels, à hauteur de 30 000 000 €
- dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 15 000 000 €
- dommages immatériels non consécutifs à hauteur de 50 000 €
- tous dommages confondus : 30 000 000 € par année d'assurance.

19. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par l'Adhérent sur le site SAVATOU permettent notamment à SAVATOU de traiter les Commandes, d'identifier chacun des utilisateurs et de communiquer avec eux, si nécessaire, pour une bonne gestion de la relation commerciale. Notre politique de gestion des données personnelles est consultable au lien suivant : <https://www.savatou.fr/49-donnees-personnelles-cookies>

SAVATOU est le responsable du traitement et le destinataire des données. Les données personnelles peuvent le cas échéant être transmises à des tiers aux fins d'exécution des Commandes, notamment aux prestataires en charge de la livraison des Commandes ou les prestataires intervenant dans les prestations commandées (prestataires d'hébergement, prestataires de transport notamment). Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale et la durée des obligations légales ou contractuelles afférentes.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut exercer un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, pour les informations qui le concernent, de limitation du traitement, ainsi que transmettre à SAVATOU des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après sa mort, en adressant sa demande par mail à l'adresse admin@savatou.fr.

L'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande peut également, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement. En cas de manquement au présent article, l'Adhérent ou toute personne dont les données personnelles auraient été transmises à SAVATOU pour l'exécution de la Commande pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

20. DISPOSITIONS DIVERSES

Le fait pour SAVATOU ou pour l'Adhérent de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des CGV n'emporte pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

21. LOI APPLICABLE – MEDIATION

Les CGV, ainsi que tous les contrats et Commandes conclus par SAVATOU avec les Clients sont soumis au droit français.

En cas de différend, l'Adhérent pourra préalablement saisir le Médiateur du tourisme et des voyages MTV : BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 - <http://www.mtv.travel/index.php?page=Accueil>. En cas d'échec de la médiation, la partie la plus diligente pourra saisir si elle le veut une juridiction légalement compétente.

Droits octroyés à l'Adhérent bénéficiaire d'un voyage à forfait ou d'un séjour

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. SAVATOU sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SAVATOU dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme:

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante.

- Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. SAVATOU bénéficie de la garantie financière du FMS-UNAT.